

LÉGATION DE SUISSE.

18, MONTAGU PLACE,
LONDON, W. 1.

LÉGATION DE SUISSE, LONDRES

21 APR 1938 0225 G
I.G. 8.1938. CRP/MG
DOSSIER N°

Londres, le 21 avril 1938.

Neutralité.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Au moment où M. le Ministre Bonna télépho-
nait à mon collaborateur M. de Jenner, hier après-midi,
je venais d'arranger une entrevue, pour ce matin, avec
le Sous-Secrétaire d'Etat au Foreign Office, en vue de
recevoir, si possible, une réponse à la démarche que
j'ai faite le 7 avril, au sujet du memorandum sur la
neutralité de la Suisse, destiné au Conseil de la Société
des Nations. Lord Halifax est absent de Londres depuis
vendredi et il ne reviendra que vers le ^{fin} milieu de la
semaine ~~prochaine~~.

Dans la soirée d'hier, j'ai reçu par mes-
sager spécial, la note dont vous voudrez bien trouver
copie ci-joint. Il en ressort que le Foreign Office
se réserve une réponse définitive jusqu'au moment où
il aura pu discuter la question avec le Gouvernement
français. La note contient toutefois le passage signi-
ficatif qui dit que le Gouvernement de Sa Majesté prend
en considération avec sympathie le désir du Gouvernement
suisse.

Monsieur le Conseiller Fédéral G. M O T T A ,
Chef du Département Politique Fédéral,

B E R N E .



- 2 -

Au cours de mon entretien de ce matin, mon interlocuteur m'expliqua qu'il n'a malheureusement pas encore été possible d'entrer en communication à ce sujet avec le Quai d'Orsay, par suite des fêtes de Pâques et en raison des questions politiques urgentes actuellement en discussion; mais, ajouta-t-il, Lord Halifax a noté notre affaire pour en parler à MM. Daladier et Chautemps lors de leur visite à Londres les 28 et 29 avril prochains.

Je n'ai pas manqué de relever que le Gouvernement français a déjà fait parvenir sa réponse au Département politique fédéral et que cette réponse est favorable à nos intentions. J'ai ajouté que je croyais pouvoir admettre, dans ces circonstances, que nous pourrions nous entendre pour que le projet ne donne lieu, ici, à aucune observation contraire. Mon interlocuteur avait l'air d'agréer et croyait pouvoir prévoir une réponse analogue à celle qui nous a été donnée par la France, tout en ne voulant pas, pour le moment, aller au delà. Il me donnera un coup de téléphone dès qu'il pourra me faire une communication définitive.

Entre-temps, il me semble qu'il n'y a pas de raison pour que vous ne fixiez pas le texte définitif du memorandum et le remettiez au Secrétariat général, si vous estimez que cette remise ne doit pas être retardée plus longtemps. Ainsi que je l'avais prévu, je n'ai pas pu avoir des indications sur l'accueil, que le

- 3 -

Foreign Office pourrait anticiper, de la part même du Conseil, mais du moment que nous avons la sympathie de la Grande-Bretagne et de la France, le résultat semble se présenter favorablement.

J'ai insisté une fois de plus sur notre point de vue selon lequel il s'agira de la neutralité dans son intégrité et ^{de l'abstention de} ~~des~~ sanctions sous toutes leurs formes.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'assurance de ma haute considération.

(sig) C.R. PARAVICINI.

1 annexe